

DECISION D'APPROBATION DE MODELE
N° 92.00.625.060.1 DU 24 DECEMBRE 1992

Bascule pèse-palettes à équilibre automatique DYONA modèle P 3000 (CLASSE III)

LA PRESENTE DECISION EST PRONONCEE EN APPLICATION DU DECRET N° 88-682 DU 6 MAI 1988 RELATIF AU CONTROLE DES INSTRUMENTS DE MESURE, DU DECRET N° 65-487 DU 18 JUIN 1965 MODIFIE PAR LE DECRET N° 75-1201 DU 4 DECEMBRE 1975 REGLEMENTANT LA CATEGORIE D'INSTRUMENTS DE MESURE : INSTRUMENTS DE PESAGE A FONCTIONNEMENT NON AUTOMATIQUE ET INSTRUMENTS DE PESAGE INDICANT LE PRIX.

FABRICANT

Société DYONA, BP n° 1, 60240 Fresne-Le-guillon.

CARACTERISTIQUES

La bascule pèse-palettes à équilibre automatique DYONA modèle P 3000 est composée d'un dispo-

sitif mesureur de charge DYONA modèle Force 3, objet de la décision d'approbation n° 90.1.13.636.1.3 du 16 juillet 1990 (1), ou modèle C 850, objet de la décision d'approbation n° 92.00.642.046.1 du 16 juillet 1992 (2) complétée par la décision d'approbation de modèle n° 92.00.642.055.1 du 9 novembre 1992 (3) auquel sont associés :

- un dispositif équilibreur et transducteur de charge constitué de quatre capteurs identiques à jauges de contrainte de types flexion ou cisaillement pris parmi ceux figurant au tableau suivant :

MARQUE	TYPE	N° ET DATE D'AUTORISATION DE MISE SUR FICHE
SCAIME	F60T	82.4.05.651.4.3 du 10 mai 82
	S60B	83.4.03.651.3.3 du 26 mai 83
SCHENCK ou HBM	HBM Z6C	87.4.02.651.7.3 du 10 février 87

- un dispositif récepteur de charge muni d'un indicateur de niveau, constitué par un support en forme de "U" qui repose sur le sol et de dimensions extérieures telles que :

longueur = 1 250 mm
largeur = 950 mm

Les caractéristiques métrologiques de la bascule DYONA modèle P 3000 sont les suivantes :

- portée maximale : $600 \text{ kg} \leq \text{Max} \leq 3\,000 \text{ kg}$
- nombre maximal d'échelons : $n \leq 3\,000$.

SCELLEMENTS

Indépendamment des dispositifs de scellement prévus pour son dispositif mesureur de charge,

la bascule DYONA modèle P 3000 est pourvue d'un dispositif permettant de sceller la boîte de raccordement protégeant la connexion indicateur-capteurs.

CONDITIONS PARTICULIERES D'INSTALLATION

La bascule DYONA modèle P 3000 doit toujours être installée horizontalement, mise de niveau sur une base stable.

INSCRIPTIONS REGLEMENTAIRES

La plaque d'identification des instruments concernés par la présente décision doit porter au moins les indications suivantes :

- Bascule DYONA modèle P 3000,
- Le numéro et la date figurant dans le titre de la présente décision,

(1) Revue de Métrologie, juillet 1990, page 957.
(2) Revue de Métrologie, juillet 1992, page 1067.
(3) Revue de Métrologie, novembre 1992, page 1689.



- les caractéristiques métrologiques sous la forme : Max : ..., Min : ..., e = ..., classe de précision,
- La marque d'identification du fabricant ou son identification complète.

La mention : "Le résultat de la pesée n'est garanti qu'en position horizontale contrôlée à l'aide de l'indicateur de niveau" doit être apposée à proximité de la poignée de manutention du dispositif récepteur de charge.

INDICATIONS PARTICULIERES

La mention "INTERDIT POUR TOUTE TRANSACTION" doit être apposée sur le dispositif indicateur à proximité immédiate des résultats de pesage, lorsque le dispositif mesureur de charge utilisé n'est pas muni du dispositif de scellement prévu dans sa décision d'approbation, ou lorsque les connexions entre les capteurs et le dispositif indicateur numérique ne sont pas toutes scellées.

CONDITIONS PARTICULIERES DE VERIFICATION

Les caractéristiques métrologiques des instruments étant dépendantes de celles de leurs éléments constitutifs, la preuve de la compatibilité du dispositif récepteur de charge au dispositif mesureur de charge utilisé doit être apportée lors de la vérification primitive.

DEPOT DE MODELES

Plans et schémas déposés à la sous-direction de la métrologie, à la direction régionale de l'industrie, de la recherche et de l'environnement Picardie et chez le fabricant.

VALIDITE

La présente décision a une validité de dix ans à compter de la date figurant dans son titre.

ANNEXES

Photographies n^{os} 5887-1 et 2.

POUR LE MINISTRE ET PAR DELEGATION :

PAR EMPÊCHEMENT DU DIRECTEUR DE L'ACTION REGIONALE
ET DE LA PETITE ET MOYENNE INDUSTRIE,
L'INGENIEUR EN CHEF DES INSTRUMENTS DE MESURE,

J. HUGOUNET

■ N° 5887-1

BASCULE PESE-PALETTES A EQUILIBRE AUTOMATIQUE DYONA P 3000



■ N° 5887-2

BASCULE PESE-PALETTES A EQUILIBRE AUTOMATIQUE DYONA P 3000

